



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ALIÉNATION PARTIELLE D'UN CHEMIN RURAL DIT « IMPASSE DE LA SOURCE »

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de Voiron en date du 10/01/2023, une enquête publique portant sur le projet d'aliénation partielle d'un chemin rural dit « Impasse de la Source » aura lieu :

Du lundi 30 janvier 2023 à 9h au lundi 13 février 2023 à 17h

Cette enquête publique, d'une durée de 15 jours consécutifs, concerne la désaffectation en vue de l'aliénation partielle d'un chemin rural à l'extrémité de l'impasse de la Source.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique est consultable** en version papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 12 rue Mainssieux à Voiron, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil de l'hôtel de ville ;
- par **voie postale** en adressant un courrier **à l'attention du commissaire enquêteur** à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, 12 rue Mainssieux, CS 30268, 38516 Voiron Cedex
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : enquete-publique-cheminrural@ville-voiron.fr

Afin de conduire cette enquête, M. Michel PUECH, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Celui-ci se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, 12 rue Mainssieux à Voiron pour recevoir ses observations :

- Le 30 janvier 2023 de 10h à 12h
- Le 13 février 2023 de 15h à 17h

Le commissaire-enquêteur établira son rapport et formulera ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service Urbanisme de la mairie.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Municipal délibèrera sur le projet.

Toute information peut être demandée auprès du service Urbanisme de la mairie de Voiron, Espace Cuvé, 58 cours Becquart-Castelbon, ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 04 80 56 90 90 et à l'adresse mail : urbanisme@ville-voiron.fr